



Paris, le 18 septembre 2018

## Procès-Verbal de l'Assemblée permanente de Regards Citoyens

Convoquée par son Conseil d'Administration, l'association Regards Citoyens s'est réunie en Assemblée permanente le mardi 18 septembre 2018 conformément à l'article 6 de ses statuts.

Conformément à l'article 8, l'Assemblée a pris la décision, dans le cadre de l'opération de transparence de l'IRFM débutée le 16 mai 2017, et à la suite de la transmission de mémoires en défense, de transmettre des mémoires au tribunal administratif pour répondre aux écritures des députés, ainsi que toutes actions nécessaires à la bonne tenue des procédures engagées.

MM. David Gayou, Nicolas Joyard, Tangui Morlier et Benjamin Ooghe-Tabanou, et Mme Suzanne Vergnolle, tous cinq membres du Conseil d'Administration, étant présents lors de cette assemblée, cette décision a valeur de décision du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration donne mandat à chacun de ses cinq membres pour signer et déposer au nom de l'association des mémoires complémentaires au tribunal administratif de Paris pour répondre aux mémoires en défense, ainsi que toutes actions nécessaires pour la bonne tenue des procédures engagées.

Tangui MORLIER, administrateur

Benjamin OOGHE-TABANOU, administrateur

Suzanne VERGNOLLE, administratrice